

**CONSULTATION PUBLIQUE  
DEMANDE DE PPCMOI NO 2023-0085, CHEMIN DE L'AMOUREUX**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :**

1. Lors de sa séance tenue du 21 juillet 2023, le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le premier projet de résolution no 2023-07-198 visant la demande de PPCMOI no 2023-0085 sur le lot 4 758 452, en bordure du chemin de l'Amoureux. Cette présente demande vise à aménager une entrée privée sur des pentes transversales de terrain qui varient entre 30 % et 45 %, reprofilées sur une pente longitudinale d'au plus 15; alors que l'article 402 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *Tout [...] ouvrage doit être réalisé sur une pente naturelle de terrain d'au plus trente pour cent (30 %)* ».
2. Le premier projet de résolution no 2023-07-198 a été adopté dans le cadre du Règlement no 815 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
3. À cet effet, **UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE aura lieu, vendredi 18 août 2023, à compter de 18 h**, à l'église, 1845 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard; au cours de laquelle, le maire ou la directrice de l'urbanisme et de l'environnement expliquera la demande de PPCMOI no 2023-0085 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.
4. Le premier projet de résolution no 2023-07-198 concerne le lot 4 758 452, situé dans la zone H-088 telle qu'illustrée sur le plan ci-dessous :



5. Le premier projet de résolution no 2023-07-198 peut contenir des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Le premier projet de résolution no 2023-07-198 est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité ou sur rendez-vous à l'hôtel de ville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 9 août 2023

Stéphane LaBarre  
Directeur général et Greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis ci-dessus, le 9 août 2023, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité, et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal Accès, édition du 9 août 2023.

---

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 août 2023

Stéphane LaBarre  
Directeur général et Greffier-trésorier